Non-opposition à une concentration notifiée

24/0029 C – Prise de contrôle exclusif de la SARL Manini Market 2 par le Groupe Aline

Par décision n°2024-CC-04 du 07 novembre 2024, l'Autorité polynésienne de la concurrence a autorisé la concentration notifie susmentionnée conformément à l'article LP. 310-5 III du code de la concurrence.

Le texte intégral de la décision sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté sur le site de l'Autorité et au Journal Officiel de la Polynésie française.

La publication de la décision au JOPF fera courir le délai de recours des tiers le cas échéant.